

6. CONVERGENCE DE LA CERTIFICATION ET DE LA VÉRIFICATION POUR L'ASSURANCE DE LA LÉGALITÉ : ÉVALUATION DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

David Brown et Neil Bird

Résumé

La vérification de la légalité du bois commercialisé sur le plan international est une dimension importante du mouvement pour l'application des réglementations forestières et des échanges commerciaux (FLEGT). Paradoxalement, ceci a augmenté l'intérêt pour les plans de certification forestière par le secteur privé comme mécanisme pour favoriser non seulement la gestion durable des forêts, mais également - et de façon plus controversé - pour vérifier le bois légal. On note l'évidence d'une convergence des deux courants de la pratique, car plusieurs gouvernements producteurs disent être disposés à considérer la certification comme substitut à l'assurance formelle de la légalité. Alors qu'une telle convergence offre des bénéfices en termes de réduction des coûts et des charges administratives des producteurs, elle n'est pas sans ses risques. Cet article fait une analyse des avantages et inconvénients de ladite convergence, et identifie certaines conditions requises pour que les deux instruments fonctionnent et s'appuient mutuellement.

Conclusions politiques

- Cet intérêt grandissant pour les politiques de vérification du bois légal est susceptible d'exposer le mouvement de la certification à plus d'études approfondies sur ses interprétations de la conformité légale; ceci est une situation qualitativement nouvelle avec des implications pour les institutions d'accréditation et de certification.
- FLEGT mène également à une convergence de la vérification de la légalité et à la certification de la gestion durable; ceci présente des aspects positifs et négatifs, et devra être géré avec attention.
- Il y a un risque que des conflits d'intérêts se développent au sein des agences qui cherchent à fournir des services de certification et de vérification. Malgré ses limitations, la certification pourrait avoir beaucoup de leçons pour le mouvement de la vérification, en particulier dans les domaines de gouvernance des systèmes et d'accréditation des fournisseurs.
- Il y a lieu de traiter les deux mouvements comme ayant différents objectifs qui ne devraient pas être confondus. Il existe, cependant, de bonnes raisons de souhaiter voir les deux évoluer et s'appuyer mutuellement, pourvu que certaines conditions de gouvernance et d'équité soient remplies.
- Il est important que la certification n'empiète pas sur les processus politiques associés à la définition du bois légal - en particulier les efforts en cours de plusieurs Etats producteurs pour améliorer les normes de légalité. Elle devrait chercher à capitaliser sur cette nouvelle initiative politique afin de renforcer sa propre crédibilité.

